



**Arrêté portant composition du jury des concours externe et interne de recrutement des
assistants de service social de l'éducation nationale
Session 2025**

La rectrice de l'académie de Dijon

- VU** Le code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administratifs de l'État ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2018 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 27 janvier 2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu** l'arrêté du 27 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ARRÊTE

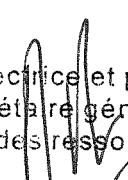
Article 1^{er} : Le jury des concours externe et interne des assistants de service social est constitué comme suit :

- Monsieur Eric VADOT, proviseur du lycée professionnel Antoine, Chenôve, **président** ;
- Madame Lise RODRIGUES, conseillère technique de service social auprès du recteur, responsable académique, **vice-présidente** ;

- Madame Valérie AMAR, conseillère technique de service social, CROUS Bourgogne Franche-Comté.
- Monsieur Madjid AOMAR, conseiller technique de service social auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Nièvre.

Article 2 : Le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines de l'académie de Dijon, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 12 mai 2025

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines

Bruno DUPONT